



Conditions générales – Cours de formation ForêtSuisse

L'inscription et/ou la participation aux cours impliquent l'acceptation des conditions générales «Cours de formation ForêtSuisse».

Désistement

Le désistement de participants individuels jusqu'à 4 semaines avant le cours est exempt de frais.

Si le désistement est communiqué moins de 4 semaines (28 jours) avant le début du cours, l'intégralité du prix du cours est due et peut être facturée par ForêtSuisse.

En cas de désistement 'concernant un cours entier (avec plusieurs participants), les frais occasionnés par les travaux préparatoires déjà effectués (reconnaissance, locations, etc.) sont dus et peuvent être facturés par ForêtSuisse.

Report, annulation, adaptation du cours

ForêtSuisse se réserve le droit de reporter ou d'annuler des cours en raison d'un nombre insuffisant de participants ou en cas de force majeure, ainsi que d'adapter le programme de cours en conséquence.

Particularités

Les participants autorisent les responsables de cours à intervenir immédiatement et/ou sans préavis en cas de situations dangereuses.

Les leçons manquées ne donnent droit ni à une réduction de prix ni à un cours de remplacement ultérieur.

Dans le cas où les objectifs du cours ne seraient pas atteints, il en sera fait mention dans le carnet d'attestation. L'évaluation incombe aux responsables du cours et est définitive.

ForêtSuisse se réserve le droit d'exclure des participants dans des cas justifiés (p.ex. infraction grave aux règles de sécurité au travail). Dans ce cas, l'intégralité du prix du cours est due et peut être facturée.

Les éventuelles conditions générales et/ou les éventuels règlements intérieurs des organisations et établissements locaux impliqués dans les cours sont réputés acceptés par les participants.

Equipement personnel

La participation aux cours impliquant l'utilisation d'une tronçonneuse est subordonnée au port obligatoire de l'équipement de protection individuelle (EPI) requis pour les travaux à la tronçonneuse. Tous les participants apportent leur propre EPI au cours.

L'EPI pour les travaux à la tronçonneuse comprend: pantalon ou jambières anti-coupures, casque de couleur vive avec protection faciale et auditive, gants, chaussures robustes, haut de vêtement de couleur vive et vêtements de travail adaptés aux conditions météorologiques.

De plus, pour les cours dispensés à un point d'appui de formation, les participants doivent apporter une tronçonneuse, ainsi que du carburant spécial et de l'huile pour chaîne.

Prix des cours

Les prix publiés sur le site web au moment de la participation au cours s'appliquent. Les prix publiés s'entendent en principe pour les membres.

Sous réserve de modification de prix. Délai de paiement: net à 30 jours à compter de la date de facturation.

Assurance-accidents/Clause de non-responsabilité

L'assurance-accidents incombe aux participants. ForêtSuisse ne peut être tenue responsable en cas de vol, de perte ou de dégâts causés à des outils ou machines privés apportés au cours par les participants.

Protection des données

Le traitement des données personnelles s'effectue conformément à notre déclaration de protection de données, disponible sous foretsuisse.ch. En s'inscrivant, les participants confirment avoir pris connaissance de la déclaration de protection des données et du traitement des données personnelles qui y est décrit.

Enregistrements audio et vidéo

Sans l'accord des responsables du cours ainsi que des participants, aucun enregistrement vidéo ou audio ne peut être réalisé lors des cours de ForêtSuisse.

Validité

Les conditions générales sont publiées sur le site web de ForêtSuisse. La version en ligne fait foi.



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Tribunal compétent

Le droit suisse est applicable à toute relation juridique avec ForêtSuisse.
Le for est à Soleure.

Soleure, le 21 mai 2026 / ForêtSuisse

Entrée en vigueur au 1^{er} août 2026